



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2016-051

PUBLIÉ LE 18 MAI 2016

# Sommaire

## **Pref79**

79-2016-05-17-001 - 17-05-16 MODIFICATIF départementales partielles liste  
candidatures 1er tour PREF-DRLP1 (4 pages)

Page 3

Pref79

79-2016-05-17-001

17-05-16 MODIFICATIF départementales partielles liste  
candidatures 1er tour PREF-DRLP1



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture  
Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Bureau des élections et de l'administration générale

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016  
fixant l'état définitif des candidatures au 1<sup>er</sup> tour de scrutin  
des élections départementales partielles des 12 et 19 juin 2016  
dans les cantons NIORT-1 et NIORT-3 du département des Deux-Sèvres  
et déterminant l'ordre des panneaux d'affichage électoral  
attribués à chaque binôme de candidats**

Le préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L 210-1, R 28, R 109-1 et R 109-2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORÉ, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 portant convocation des électeurs et fixant les jours et horaires de dépôt des candidatures pour les élections départementales partielles des 12 et 19 juin 2016, ainsi que la date du tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage électoral ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant l'état définitif des candidatures au 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections départementales partielles des 12 et 19 juin 2016 dans les cantons NIORT-1 et NIORT-3 du département des Deux-Sèvres et déterminant l'ordre des panneaux d'affichage électoral attribués à chaque binôme de candidats ;

VU le jugement du 13 mai 2016 par lequel le Tribunal administratif de Poitiers a rejeté la requête présentée le 12 mai 2016 par M. GOMES-TEIXEIRA en vue de l'annulation de la décision de refus d'enregistrement de la candidature du binôme de candidats qu'il a constitué avec Mme MINDIO SAMSON en vue de l'élection départementale partielle des 12 et 19 juin 2016 sur le canton de Niort – 3 , qui lui a été opposée le 9 mai 2016 ;

**CONSIDERANT** dans ces conditions qu'il y a lieu de modifier l'annexe à l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 susvisé ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

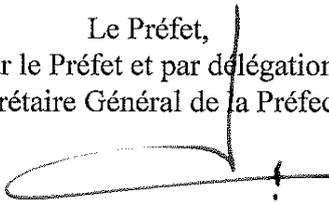
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'annexe à l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant l'état définitif des candidatures au 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections départementales partielles des 12 et 19 juin 2016 dans les cantons NIORT-1 et NIORT-3 du département des Deux-Sèvres et déterminant l'ordre des panneaux d'affichage électoral attribués à chaque binôme de candidats est modifiée et remplacée par l'annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 susvisé sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de NIORT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux emplacements habituels d'affichage administratif de la mairie de NIORT et à la préfecture.

Fait à NIORT, le 17 mai 2016

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Didier DORÉ

**Élections départementales partielles des 12 et 19 juin 2016**

**Listes de candidatures au 1er tour de scrutin**

**Canton n° 10 : NIORT-1**

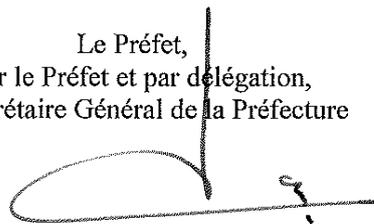
<b>Binômes</b>	<b>Remplaçants</b>	<b>N° emplacement Affichage</b>
1-CADIOU Hermann 2-JOHNSON Monique	1-BENAY Gérard 2-QUINTARD Stéphanie	1
1-DUPEYROU Romain 2-NIETO Rose-Marie	1-SIMMONET Florent 2-CHEVOLEAU Marie-Anne	2
1-DORAY Philippe 2-TOURNEBOURAUD Sandrine	1-Patrick BIRYT 2-Renée CIBERT	3

**Canton n° 12 : NIORT-3**

<b>Binômes</b>	<b>Remplaçants</b>	<b>N° emplacement Affichage</b>
1-JARRY Agnès 2-JUIN Guillaume	1-BELY-VOLLAND Valérie 2-JOUBE Didier	1
1-ROUA Désirée 2-VIDEAU Nicolas	1-MOREAU-BROCHAND Edwige 2-LIAUZUN Jean-Aurélien	2
		3
1-BOUYER Micke 2-GENDRY Martine	1-BALLAND Patrick 2-DELAGE Lisiane	4

Vu pour être annexé à l'arrêté du 17 mai 2016  
fixant l'ordre des binômes de candidats  
et le n° du panneau d'affichage attribué à chaque binôme de candidats

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Didier DORÉ

